

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1777

9 juillet 2014

SOMMAIRE

Ananya One S.à r.l.	85251	European Partnership Company S.A.	85259
Avion S.A.	85251	Hartung Internationale Transporte G.M.B.H.	85255
Biovie-Equilibre S.à r.l.	85274	HDF Sicav SPE (Lux)	85255
Borgo Gestion S.à r.l.	85258	Hera Wireless S.A.	85254
Broadway Bar S.à r.l.	85250	Insinger de Beaufort Manager Selection Si- cav	85251
Broussan Le Nettoyage Sàrl	85274	International Real Estate and Tourist Company S.A.	85252
BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coo- pérative	85296	Kreditech SPV I (Luxembourg) S.A.	85267
Cargolux Airlines International S.A.	85256	L1 Energy Capital S.à r.l.	85252
Caribeau Capital S.à r.l.	85256	L1 Energy Holdings S.à r.l.	85257
Charisma Sicav	85266	Lisyanskorneftegaz S.à r.l.	85250
Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés SICAF/SIF	85292	Loupus Magnus SA	85253
Cornelyshaff Société Coopérative	85274	Lucidum International S.A.	85254
Cousimin S.A.	85261	Luxcash	85253
CPEX S.A.	85263	Magadanmorneftegaz S.à r.l.	85252
CS Taxis S.à r.l.	85261	M.A.R.S. Fund	85254
Danske Invest SICAV	85258	MDC L.C. I S.à r.l.	85253
Davidson Consulting SA	85295	MD Mezzanine S.A., SICAR	85292
Dismar S.à r.l.	85250	MT S.A.	85257
DWS Investment S.A.	85261	Neobuild S.A.	85257
E.F.IM. S.A.	85263	New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l.	85258
Electro-Reinert G.m.b.H.	85250	Niam III Luxembourg S.à r.l.	85256
Eligo	85256	NSGP Holdings S.à r.l.	85255
Escapades Holding S.A.	85285	Prime Credit 5 S.à r.l.	85274
Ets. Mulheims S.à.r.l.	85262		
European Aerial Systems S.à r.l.	85264		

Dismar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 32.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063385/9.

(140074102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Electro-Reinert G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 4, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 51.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014063401/9.

(140073633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Broadway Bar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 83, rue du Canal.
R.C.S. Luxembourg B 176.538.

EXTRAIT

Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 30 avril 2014 sont les suivantes:

1) acceptation de la démission de Monsieur Hélder Filipe VIANA DA COSTA CARVALHO de son poste de gérant technique

2) nomination de Madame Maria das Dores AZEVEDO FERNANDES, serveuse, né à Oleiros -Vila Verde au Portugal, le 12 mars 1984, demeurant à F-54590 Hussigny - Godbrange, 26, Cité Mouty, au poste de gérant technique pour une durée indéterminée;

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064005/17.

(140074328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Lisyanskorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.368.

Extrait des Résolutions prises par les associés en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- De reconduire le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014;

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014065112/19.

(140075626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Avion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 14.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014063291/10.

(140073976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Ananya One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 148.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ANANYA ONE S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2014063273/12.

(140073559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Insinger de Beaufort Manager Selection Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 75.761.

En date du 30 avril 2014 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a:

- décide de renommer: M. Steve GEORGALA

Maitland Advisory LLP

Berkshire House

168-173 High Holborn

GB-LONDON WC1V 7AA

M. Peter George SIERADZKI

Bank Insinger de Beaufort NV

Herengracht 537

NL-1017 BV AMSTERDAM

M. Marcel ERNZER

54, rue de Cessange

L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015;

- D'élire: PricewaterhouseCoopers

400 route d'Esch

L- 1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

- Pris note que le mandat d'Ernst & Young S.A., Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 MUNSBACH, en tant que réviseur d'entreprises, a pris fin lors de la présente assemblée.

Pour INSINGER DE BEAUFORT MANAGER SELECTION SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014064257/32.

(140075346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

L1 Energy Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.521.

EXTRAIT

En Date du 11 avril 2014, le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la Société

Vitalij Farafonov

Référence de publication: 2014063233/13.

(140072699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Magadanmorneftegaz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 177.369.

Extrait des Résolutions prises par les associés en date du 28 avril 2014

En date du 28 avril 2014, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- De reconduire le mandat de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2014;

- De transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et ceci avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014064331/19.

(140074949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

International Real Estate and Tourist Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 31.577.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 2 mai 2014 à 14h

Résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction soit:

- Madame Marie Immacolata FLORANGE, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains L-8041 STRASSEN;
- Monsieur Jérémy STEFFEN, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains L-8041 STRASSEN;
- Madame Galina ROKOSUIEVA, ayant son adresse professionnelle au 65, rue des Romains L-8041 STRASSEN;

Les mandats des Administrateurs sont reconduits et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO Sàrl, ayant son siège social au 80, rue des Romains L-8041 STRASSEN
Le mandat du Commissaire est reconduit et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INRESTOUR S.A.

Référence de publication: 2014064259/22.

(140074698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Loupus Magnus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 150.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064317/10.

(140075021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

MDC L.C. I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 147.976.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

MDC L.C.I S.à r.l.

Johannes Laurens de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2014064348/14.

(140075357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 33.614.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la dite société tenue à Luxembourg, le 4 avril 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 avril 2014, LAC/2014/16786 l'ordre du jour suivant:

1. Echéance des mandats des membres actuels du conseil d'administration
2. Nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un nouveau terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2015:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Gilbert ERNST, vice-président
- M. Michel BIREL, administrateur
- M. John BOUR, administrateur
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- M. Christian DROSSART, administrateur, demeurant 62 Route d'Arlon L-8008 Strassen
- M. Aly KOHLL, administrateur
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- Mme Ingrid STEVENS, administrateur
- Mme Françoise THOMA, administrateur
- M. Paolo VINCIARELLI, administrateur

3. Echéance du mandat du Réviseur d'Entreprises

4. Nomination du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young avec siège sociale au 7 rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014064323/30.

(140075284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Lucidum International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 119.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064318/10.

(140075403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Hera Wireless S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 160.246.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 avril 2014

L'Assemblée Générale a décidé d'accepter la démission de Madame Annette MICHELS de son mandat de commissaire aux comptes de la société avec effet au 14 mars 2014 et a décidé de nommer H.R.T. Révision SA., ayant son siège social au 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen en tant que nouveau commissaire aux comptes de la société.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes a débuté sur les comptes annuels au 31 décembre 2013 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HRA WIRELESS S.A.

Référence de publication: 2014065042/15.

(140075950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

M.A.R.S. Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 92.303.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 28 avril 2014:

1. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014:

- Monsieur Olivier NEAU, Administrateur
- Monsieur Benoît de MOULINS DE ROCHEFORT, Administrateur
- Monsieur Emmanuel COURANT, Administrateur

2. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Pricewaterhousecoopers S.à.r.l., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2015 qui approuvera les comptes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Olivier NEAU, Edmond de Rothschild Investment Managers, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS
- Monsieur Benoît de MOULINS de ROCHEFORT, La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS
- Monsieur Emmanuel COURANT, Edmond de Rothschild Private Equity Partners, 47 Rue du Faubourg Saint-Honoré F - 75008 PARIS

Réviseur d'Entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., ayant son siège social à L -1014 Luxembourg 400, route d'Esch, B.P. 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064330/29.

(140074934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.426.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

NSGP Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2014064400/14.

(140075249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Hartung Internationale Transporte G.M.B.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 159.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE G.M.B.H. qui s'est tenue en date du 5 mai 2014 que:

1. L'Assemblée révoque Monsieur Ehringhaus Andreas en tant que gérant de la société avec effet à ce jour.
2. Sven Nagel, né le 17 novembre 1970 à Löffingen (D) et demeurant à Weinbergstrasse 13, D-74388 Talheim en Allemagne est nommé comme nouveau Gérant en remplacement de Monsieur Ehringhaus Andreas révoqué. Son mandat expirera en 2020.

Luxembourg, le 5 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2014065035/17.

(140075442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

HDF Sicav SPE (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 135.265.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 15 avril 2014 a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015:
 - Madame Audrey Coppede (demeurant à Luxembourg, 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg),
 - Monsieur Angelo Luis (demeurant à Luxembourg, 1 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg).
2. L'assemblée a ré-élu comme Administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015:
 - Monsieur Pierre de Croisset (demeurant au Royaume-Uni, ST Swithin's lane, EC 4N8AL Londres).
 - Monsieur Christophe Jaubert (demeurant en France, 29 avenue de Messine, F-75008 Paris),
 - Monsieur Marc Romano (demeurant en France, 29 avenue de Messine, F-75008 Paris).
3. L'assemblée a ré-élu PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, dont le siège social se situe 400 route d'Esch L-1471 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Pour HDF SICAV SPE (LUX)

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014065041/23.

(140075937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Cargolux S.A., Cargolux Airlines International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2990 Sandweiler, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 8.916.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014063322/10.

(140073812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Caribean Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Caribean Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014063324/11.

(140074035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Eligo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8362 Grass, 6, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 173.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2014063402/12.

(140074225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Niam III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.197.

Extrait de résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 30 avril 2014:

- Nomination de M. Frits Carlsen, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 4 septembre 1958 à Copenhague, Danemark en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Ian Kent, démissionnaire).

- Nomination de Mme Kathryn O'Sullivan, résidant professionnellement au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né le 28 juin 1963 à San Jose, CA, Etats-Unis, en qualité de gérant avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée (en remplacement de M. Simon Barnes, démissionnaire)

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Urban Ehrling, gérant;
- M. Anders Lundqvist, gérant;
- M. Frits Carlsen, gérant; et
- Mme Kathryn O'Sullivan, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064394/21.

(140075333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

L1 Energy Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 185.422.

EXTRAIT

En Date du 11 avril 2014, le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Pour la Société
Vitalij Farafonov

Référence de publication: 2014063234/13.

(140072695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2014.

Neobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Z.A.E. Krakelshaff.
R.C.S. Luxembourg B 161.588.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 juillet 2011

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Le Conseil d'Administration décide de nommer:

Monsieur Fernand HEMMEN, domicilié 96 rue du Kiem L-8030 STRASSEN à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Roland KUHN, domicilié 148 rue de Trèves L-2630 LUXEMBOURG à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 9 mai 2014.

Fiduciaire des P.M.E.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2014065184/18.

(140076358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

MT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 177.216.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 30 avril 2014

Les actionnaires acceptent la démission en tant qu'administrateur du représentant de Lux Business Management S.à r.l., Monsieur Gerard van Hunen, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de sa fonction de gérant a été acceptée par l'associé avec effet au 20 décembre 2013.

Les actionnaires acceptent en remplacement en tant qu'administrateur, Monsieur Christian Knauff avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg dans la représentation de Lux Business Management S.à r.l. est élu par l'Associé unique en remplacement du gérant démissionnaire, avec effet au 20 décembre 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Didem Batum, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014064361/23.

(140074483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Borgo Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 38.644.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2014063313/12.

(140073816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Danske Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 mai 2014.

Pour DANSKE INVEST SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014064109/14.

(140074509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.000,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.657.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la Société tenue en date du 22 janvier 2014

En date du 22 janvier 2014, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes;

- d'accepter la démission de Monsieur Fernando BATISTA de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Sébastien BESCH, né le 16 mai 1970 à Thionville, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;

- d'accepter la démission Monsieur Gian Paolo CORSETTI de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Fernando BATISTA, né le 11 décembre 1969 à Sao Paolo, Brésil, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 10A, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018;

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2018:

* Monsieur Ailton BERNARDO

* Monsieur André PATIRI

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

New Bond Properties (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014065179/28.

(140076180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

European Partnership Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 127.222.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth of April,

Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A, a société anonyme having its registered office at L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 127.222 (NIN 2007 2210 337),

incorporated by deed of the notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, on the 17th of April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1201 of June 19, 2007, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the same notary Jean SECKLER on the 18th of March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1329 of June 18, 2011;

- by deed of the notary Pierre PROBST, residing in Ettelbruck, on the 23rd of August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2523 of October 19, 2011.

The meeting is presided by Mr. Emmanuel KARP, private employee, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

There is appointed as secretary and scrutineer Mrs. Sophie BATARDY, private employee, professionally residing at L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

It appears from the attendance list that one hundred (100) shares out of a total of one hundred (100) shares in issue in the Company are represented at the present meeting so that the present meeting is regularly constituted, is quorate and may validly deliberate on the agenda set out below:

1.- Expansion of the company's object by adding the execution of all import-export operations as well as all commercial transactions, in accordance with the dispositions of the law of September 2, 2011, governing the access to the professions of skilled craftsman, trader, manufacturer, as well as to certain liberal professions, and therefore to add a new first paragraph to article 4 of the articles of incorporation with the following reading:

" **Art. 4. (paragraph 1).** The company has for purpose the execution of all import-export operations as well as all commercial transactions, in accordance with the dispositions of the law of September 2, 2011, governing the access to the professions of skilled craftsman, trader, manufacturer, as well as to certain liberal professions."

2.- Acceptance of the resignation, with immediate effect, of Mr. Timothy NEWMAN as sole director of the company with discharge for the execution of his mandate.

3.- Appointment of Mr. Giovanni BRESCIA, tradesman, born on the 25th of May 1962 in Monopoli, Italy, residing at L-8415 Steinfort, 25, rue Herrenfeld, as sole director of the company, his term of office will expire at the Annual General Meeting to be held in 2018 to approve the 2017 financial statements.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote

First resolution

The general meeting decides to expand the company's object by adding the execution of all import-export operations as well as all commercial transactions, in accordance with the dispositions of the law of September 2, 2011, governing the access to the professions of skilled craftsman, trader, manufacturer, as well as to certain liberal professions, and therefore to add a new first paragraph to article 4 of the articles of incorporation with the following reading:

" **Art. 4. (paragraph 1).** The company has for purpose the execution of all import-export operations as well as all commercial transactions, in accordance with the dispositions of the law of September 2, 2011, governing the access to the professions of skilled craftsman, trader, manufacturer, as well as to certain liberal professions."

Second resolution

The general meeting decides to accept the resignation, with immediate effect, of Mr. Timothy NEWMAN as sole director of the company and grants him discharge for the execution of his mandate.

Third resolution

The general meeting decides to appoint Mr. Giovanni BRESCIA, tradesman, born on the 25th of May 1962 in Monopoli, Italy, residing at L-8415 Steinfort, 25, rue Herrenfeld, as sole director of the company, his term of office will expire at the Annual General Meeting to be held in 2018 to approve the 2017 financial statements.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing persons hereto, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril,

par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN PARTNERSHIP COMPANY S.A., une société anonyme dont le siège social est situé à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.222 (NIN 2007 2210 337),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1201 du 19 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER en date du 18 mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1329 du 18 juin 2011;

- suivant acte reçu par le notaire Pierre PROBST, de résidence à Ettelbruck, en date du 23 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2523 du 19 octobre 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel KARP, employé privé, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

A été nommée comme secrétaire et scrutateur Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

Les actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Il appert de la liste de présence que cent. (100) actions sur un total de cent (100) actions émises dans la Société sont représentées à la présente assemblée, de sorte que celle-ci est régulièrement constituée, réunit le quorum requis et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

1.- Elargissement de l'objet social de la société en ajoutant l'exécution de toutes opérations d'importation et d'exportation ainsi que toutes les transactions commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011, régissant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales, et par conséquence d'ajouter un nouveau premier paragraphe à l'article 4 des statuts qui est de la teneur suivante:

" **Art. 4. (paragraphe 1).** La société a pour objet l'exécution de toutes opérations d'importation et d'exportation ainsi que toutes les transactions commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011, régissant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales."

2.- Acceptation de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Timothy NEWMAN en tant qu'administrateur unique de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

3.- Nomination de Monsieur Giovanni BRESCIA, commerçant, né le 25 mai 1962 à Monopoli (Italie), demeurant à L-8415 Steinfort, 25, rue Herrenfeld, comme administrateur unique de la société, son mandat expirera à l'Assemblée générale annuelle de 2018 qui statuera sur les comptes annuels de 2017.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de d'élargir l'objet social de la société en ajoutant l'exécution de toutes opérations d'importation et d'exportation ainsi que toutes les transactions commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2

septembre 2011, régissant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales, et par conséquent d'ajouter un nouveau premier paragraphe à l'article 4 des statuts qui est de la teneur suivante:

" **Art. 4. (paragraphe 1).** La société a pour objet l'exécution de toutes opérations d'importation et d'exportation ainsi que toutes les transactions commerciales, conformément aux dispositions de la loi du 2 septembre 2011, régissant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel, ainsi qu'à certaines professions libérales."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Timothy NEWMAN en tant qu'administrateur unique de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Giovanni BRESCIA, commerçant, né le 25 mai 1962 à Monopoli (Italie), demeurant à L-8415 Steinfort, 25, rue Herrenfeld, comme administrateur unique de la société, son mandat expirera à l'Assemblée générale annuelle de 2018 qui statuera sur les comptes annuels de 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 mai 2014. Relation: ECH/2014/842. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 mai 2014.

Référence de publication: 2014064152/133.

(140074722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064125/9.

(140074585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Cousimin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 164.930.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014064091/10.

(140074323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CS Taxis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Docteur Klein.

R.C.S. Luxembourg B 99.052.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014064098/10.

(140074373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Ets. Mulheims S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 33.005.

L'an deux mille quatorze, le dix avril

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ets. Mulheims S. à r.l.", ayant son siège social à L-3364 Leudelange, 3, rue de la Poudrerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 33.005 constituée suivant acte reçu le 30 janvier 1990 publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 299 de 1990 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du 25 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1306 du 9 septembre 2002;

L'assemblée est composée de tous les associés, possédant la totalité des parts sociales, à savoir:

- 1.- Monsieur Dan STUDER, employé privé, demeurant à L-3395 Bivange, 18, rue de Bivange
- 2.- Monsieur Yves STUDER, employé privé demeurant à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch., ici représenté par Dan Studer, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Considérant que cette assemblée plénière peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés, ceux-ci requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution:

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet l'import-export de produits cosmétiques, de coiffures, de beauté et articles divers ainsi que toutes prestations de services et conseils autorisés pour cette activité.

La société a également pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.»

Deuxième résolution:

Les associés prennent acte de la démission des gérants actuels et leur consentent décharge pour leur mission jusqu'à ce jour.

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Timo Studer, né à Luxembourg le 25 décembre 1991 demeurant à L- 3395 Bivange, 18, rue de Bivange.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé les comparants qu'avant l'exercice de toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, ceux-ci doivent être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants; et/ou s'acquitter de toutes autres formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. STUDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17366. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014064150/83.

(140074795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

CPEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 mai 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014064093/11.

(140074856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

E.F.IM. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.273.

Par décision du conseil d'administration tenue le 16 avril 2014 à Luxembourg, il a été décidé:

- de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E.F.IM. S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2014064127/14.

(140074805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

European Aerial Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 414.222,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.299.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the partners (the "Meeting") of "European Aerial Systems S.à r.l." (the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 160.299, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on April 12, 2011, published in the Luxembourg Memorial C number 1377 on June 24, 2011 and whose Articles of Incorporation were for the last time modified by deed of Maître Schaeffer enacted on July 30, 2012 published in Memorial C, number 2377, page 114059, on September 24, 2012.

The Meeting is presided by Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appointed as secretary Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, residing professionally at the same address.

The Meeting elected as scrutineer Mister Gianpiero SADDI, prenamed.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the partners present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II.- As appears from the attendance list, 414,222 shares out of the 414,222 shares, representing 100% of the capital of the company (with an amount of EUR 414,222) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company with registered office at 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Approval of the interim situation of the Company as at March 3, 2014;
5. Discharge of the managers of the Company for the accomplishment of their respective mandates; and
6. Miscellaneous.

IV. After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Meeting resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with R.C.S. Luxembourg under number B142.389, as liquidator (The "Liquidator").

Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders/partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to approve the interim situation of the Company as at March 3, 2014;

Fifth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of their respective mandates until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des associés (l'"Assemblée") de la société à responsabilité limitée "European Aerial Systems S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll in L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 160.299, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 2011, publié au Mémorial C N° 1377 du 24 juin 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 30 juillet 2012, publié au mémorial C N° 2377, page 114059 du 24 septembre 2012.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que 414,222 parts sociales sur les 414,222 parts sociales de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 414,222), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation des comptes intérimaires de la Société au 3 Mars 2014;
5. Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs;et
6. Divers.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 142.389, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires/associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

Les Associés décident d'approuver des comptes intérimaires de la Société au 3 mars 2014;

Cinquième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 03 avril 2014. LAC/2014/15715. Reçu douze euros EUR 12,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064140/140.

(140074994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 9 mai 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Monsieur Martin STÜRNER

- Monsieur Thomas AMEND

- Monsieur Roman MERTES

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014064861/17.

(140076352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Kreditech SPV I (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 186.751.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of April,
Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Stichting Kreditech SPV Holding, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Boelelaan 7, 1083 HJ Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Dutch commercial register under number 60485590,

here represented by Ms. Hiba Sabbagh, residing professionally in 10-12 Boulevard F.D. Roosevelt, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed “ne varietur” by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a “société anonyme” (the “Company”):

Title I. - Denomination, Registered office, object, Duration

Art. 1. There is hereby established a “société anonyme” under the name of “Kreditech SPV I (Luxembourg) S.A.” (the “Company”) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of 22 March 2004 on securitisations (hereafter the “Securitisation Law”).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the securitisation (e.g. but not limited to two-tier securitisation), within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the Company, of, amongst others, risks associated to consumer loans, receivables and related assets.

The Company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The Company may also carry out transactions permitted by the Securitisation Law through the issuance of shares.

The Company does not intend to issue transferable securities on a continuous basis to the public in the meaning of the Securitisation Law.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the Company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the Company as a whole shall be general liabilities of the Company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the Company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) divided into 3,100 (three thousand one hundred) shares, having a nominal value of EUR 10 (ten Euros) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The Company is managed by a board of directors comprising at least three members.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, e-mail or similar communication.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the Company.

Art. 10. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The financial statements of the Company are controlled by an external auditor appointed by the board of directors which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The external auditor shall fulfill all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on May 31st at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with Luxembourg law and applicable accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each compartment.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The Company takes the engagement that any excess of the annual profits shall be distributed to the shareholder(s) at the latest within five (5) years following declaration by the general meeting of the net profit of the relevant year.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the penultimate paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the Company.

Art. 18. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and with (ii) the Securitisation Law.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2015.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Kreditech SPV Holding	3100 shares
TOTAL	3100 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty one thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been complied with.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed directors:
 - Danielle Delnoije, having her professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, born in Sittard (the Netherlands) on 14 February 1974;
 - Hinnerk KOCH, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Bremen (Germany) on 15 March 1963;
 - Alain KOCH, having his professional address at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) on 18 August 1965,
4. The directors term of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2020.
5. The registered office of the Company is established at 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril,

Pardevant nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Kreditech SPV Holding, une fondation dûment constitué et existant valablement selon les lois de Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam et enregistrée auprès du registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 60485590,

ici représentée par Hiba Sabbagh, demeurant professionnellement à 10-12 Boulevard F.D. Roosevelt, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme déclaré ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme (la «Société»):

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de "Kreditech SPV I (Luxembourg) S.A." (la «Société») étant une société de titrisation au sens de la loi sur la titrisation du 22 mars 2004 (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour objet la titrisation des risques liés à des prêts à la consommation, des créances et d'autres actifs associés au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la Société.

La Société peut émettre des titres de créance de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus grande mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, charges ou grever par le biais d'autres sûretés ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La Société peut conclure tous contrats et réaliser toute action nécessaire ou utile pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs (directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme), conformément aux contrats en question.

La Société peut effectuer aussi des transactions compatibles avec la Loi sur la Titrisation par l'émission des actions.

La Société n'a pas l'intention d'émettre des actions sur une base continue pour le public.

La Société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la Société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et plus particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque compartiment devra correspondre, sauf stipulation contraire dans la résolution du conseil d'administration créant un tel compartiment, à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement y relatif. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la Société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment, sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs et les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre tout autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisées pour le compte de la Société dans son ensemble, seront des charges générales de la Société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts, les dépenses susmentionnées ainsi que d'autres charges ne peuvent être autrement réglées, ils devront être distribués au pro rata sur les compartiments de la Société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social souscrit à la constitution est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix Euros) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix de l'actionnaire unique ou, le cas échéant, des actionnaires.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur,
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution de l'associé unique ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. Ces signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de celle-ci à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire(s) de la Société.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son contrat avec la Société.

Le réviseur d'entreprise accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par le droit luxembourgeois.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la Société aura un associé unique, cet associé unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 31 mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société en vertu de la loi luxembourgeoise et la pratique comptable applicable), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social le résultat pour chaque compartiment.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

La Société s'engage à distribuer tout excès des profits annuels aux actionnaires au plus tard dans les cinq (5) ans qui suivent la déclaration de l'assemblée générale d'un profit net pour l'année concernée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du avant-dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la Société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent (i) à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2015.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Stichting Kreditech SPV Holding	3.100 actions
TOTAL	3.100 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement, ont été remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
2. Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs:
 - Danielle Delnoije, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, née à Sittard (les Pays-Bas) le 14 février 1974;
 - Hinnerk KOCH, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né à Brême (Allemagne) le 15 mars 1963;
 - Alain KOCH, ayant son adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) le 18 août 1965.
4. Le mandat des administrateurs expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.
5. Le siège social de la Société est fixé au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: H. SABBAGH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2014. Relation: LAC/2014/19407. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 mai 2014.

Référence de publication: 2014064281/367.

(140074649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Biovie-Equilibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4067 Esch-sur-Alzette, 1, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 69.116.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014063307/10.

(140074266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Cornelyshaff Société Coopérative, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-9757 Kalborn, 2, Am Eck.
R.C.S. Luxembourg B 94.806.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014063332/11.

(140073806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.

Broussan Le Nettoyage Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 156.541.

La Société BROUSSAN LE NETTOYAGE SARL déclare que:

- Madame Marthe ELONO a changé d'adresse; elle demeure à présent au 6A Rue Jean- François d'Iluart L-8068 BERTRANGE.

- Monsieur Georges BROUSSAN a changé d'adresse: il demeure à présent au 19 Rue d'Audin Le Tiche F-57 840 NONDKAIL - OTTANGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 17/04/2014.

Mr G. BROUSSAN / Mme C. SIMON / Mme C. BONNICHON

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2014064006/16.

(140074840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Prime Credit 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.559.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eighth day of April.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (hereinafter "Luxembourg"), undersigned,

There appeared the following:

Anacap Credit Opportunities II Limited, a Guernsey limited company whose registered office is at PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, registered with the Guernsey Registry under the number 53828,

represented by Mr Peter Bonert, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prime Credit 5, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of GBP 12,500.-, having its registered office at Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365

Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 168.559, incorporated by a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated 2 May 2012, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1463 dated 12 June 2012 (the "Articles of Association"). The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, dated 9 August 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2520 dated 10 October 2013.

The appearing party, duly represented, has acknowledged to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To change the Company from private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having the status of a securitization company (*société de titrisation*), within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization, to a normal private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

2) To fully amend and restate the Articles of Association.

3) Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the Company from private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having the status of a securitization company (*société de titrisation*), within the meaning of the law of March 22, 2004 on securitization, to a normal private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Second resolution

The Sole Shareholder fully amend and restate the Articles of Association, which shall forthwith read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Prime Credit 5 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests and the investment in, the acquisition and the disposal of, the granting of and the retaining, by way of securitisation or otherwise, (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any assistance of any kind to the undertakings (which for the avoidance of doubt shall include partnerships) in which the Company has a participating interest or which have a participating interest in the Company or which form a part of the group of companies to which the Company belongs including, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any such undertakings' obligations and debts.

The Company may also: (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures, and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs; (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with or for the purposes listed under the preceding paragraphs; and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements,

contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company shall not enter into a transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity which is reserved to companies which have a specific licence to do so.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of the month of April of each year, at 11 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

AnaCap Credit Opportunities II Limited, une société constituée selon les lois de Guernesey, ayant son siège social à R PO Box 60, Carinthia House, 9-12 The Grange, St Peter Port, Guernsey GY1 4BF, enregistrée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 53828,

représentée par M. Peter Bonert, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus déclare être l'associé unique ("Associé Unique") de Prime Credit 5, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, ayant un capital social de GBP 12.500,-, ayant son siège social à Parc d'Activite Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.559, constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1463 du 12 juin 2012 (les "Statuts"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2520 du 10 octobre 2013.

La comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changer la Société d'une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation à une société à responsabilité normale.

2. Décider de la refonte totale des Statuts.

3. Divers.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la Société d'une société à responsabilité limitée ayant le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation à une société à responsabilité normale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de la refonte totale des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le(s) souscripteur(s) et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Prime Credit 5 S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. L'objet de la société est l'acquisition et la détention directe et indirecte de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, et l'investissement, l'acquisition, la disposition, l'octroi et la détention par moyen de titrisation ou tout autre moyen (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute forme d'assistance aux entreprises (incluant les sociétés de personnes avec ou sans personnalité morale telles que les partnerships) dans lesquelles la Société détient une participation ou qui détiennent une participation dans la Société ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, incluant notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles desdites entreprises.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées qui sont réservées aux sociétés qui ont une autorisation spécifique à cet effet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant(s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière

de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le dernier jour d'avril de chaque année, à onze heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi, spécifie la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.

Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui termineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi."

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Bonert, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20182. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064430/589.

(140074736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Escapades Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 186.786.

STATUTES

In the year two thousand fourteen,

The second of April

Before us Maître Carlo GOEDERT, notary residing in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared

The company PAULIM S.A., with registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 89 596,

duly represented by Mister René SCHAWEL, legal adviser, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on 21 March 2014,

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has drawn up the following articles of a public limited liability company which it intends to organize.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a public limited liability company (société anonyme) is herewith formed under the name of "ESCAPADES Holding S.A." (hereafter called the "Company").

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the Company is also the purchase and sale of grapes, wine production, the bottling of wine, the purchase and selling of wine in bulk and retail, the purchase and sale of wine in bottle, the export of wine, purchase and sale of equipment necessary for the production and marketing of wine in all its forms, purchase and sale of land (with or without construction), vineyards and wineries.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euro (€ 31.000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (€ 310.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The Company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the Company.

Art. 12. Towards third parties the Company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the Company is validly represented by one director, whose signature legally commits the Company.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of May, at 16:00 hours.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the Company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2014.

The first annual general meeting shall be held in 2015.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the Company.

Subscription and payment

The one hundred (100) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, the company PAULIM S.A., prenamed, fully paid in by the same shareholder and deposited to the credit of the Company, so that the Company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (€ 31.000.-), as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26. of the law on commercial companies of August 10th, 1915, as subsequently amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand four hundred euro (€ 1.400.-).

Extraordinary general meeting

The above-named party, represented as stated here above, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2019:

- Mr René FALTZ, lawyer, born in Luxembourg on the 17th of August 1953, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,
- Mr Tom FELGEN, lawyer, born in Luxembourg on the 14th of December 1971, residing professionally in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,
- Mr Laurent BARNICH, companies director, born in Luxembourg on the 2d of October 1979, residing professionally in 1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Second resolution

The following Company has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2019:

The company LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. abbreviated LOMAC S.A. with registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered in the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 22 206.

Third resolution

The Company's registered office is located at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Dudelange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quatorze,

Le deux avril,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme PAULIM S. A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 89 596.

ici représentée par Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 mars 2014.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le porteur de procuration et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ESCAPADES Holding S.A." (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations et de débentures.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'achat et la vente de raisins; la production de vin; la mise en bouteille de vin, l'achat et la vente de vin en gros et en détail, l'achat et la vente de vin en bouteille, l'exportation de vin, l'achat et la vente de matériel nécessaire à la production et à la commercialisation de vin sous toutes ses formes, l'achat et la vente de terrains (avec ou sans construction), de vignobles et de caves.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent actions (100) actions d'une valeur nominale de trois cents dix euros (310,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi modifiée du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et paiement

Les cent (100) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, la société PAULIM S.A., prénommée, et libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents euros (1.400.- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme il est dit ci-avant, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

1. Monsieur René FALTZ, avocat à la cour, né à Luxembourg le 17 août 1953, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

2. Monsieur Tom FELGEN, avocat à la cour, né à Luxembourg le 14 décembre 1971, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine,

3. Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, né à Luxembourg le 02 octobre 1979, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019:

La société anonyme LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A. en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 22 206.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au porteur de procuration, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SCHAWEL, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 avril 2014. Relation: EAC/2014/4997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 avril 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014064976/343.

(140075483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2014.

Compagnie Industrielle et Financière des Produits Amylacés SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 4.367.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 4 décembre 2013:

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration nomme en tant que Président:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014064029/16.

(140075045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

MD Mezzanine S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.277.

In the year two thousand and fourteen,
on the twenty-third day of the month of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Ms Jennifer Ferrand, employee, with professional address in Luxembourg;

acting in her capacity as special proxy holder of "MD Mezzanine S.A., SICAR", a société d'investissement en capital à risque incorporated under the form of a société anonyme, having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1198 of 12 November 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109 277 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 369 of 10 February 2014;

by virtue of the authority conferred on her by respective resolutions adopted by the board of directors of the Company on 11 December 2013 an excerpt of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued capital of the Company is set at sixteen million six hundred forty-two thousand seven hundred sixty euro (EUR 16,642,760.-) divided into four hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five (441,825) class A1 shares, one million seventy-one thousand eight hundred three (1,071,803) class A2 shares, one hundred forty-one thousand three hundred twenty-one (141,321) class A3 shares (the "Class A Shares"); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the "Class B Shares"); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the "Class C Shares"). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up".

II. That pursuant to Article SIX (6) of the Company's articles of incorporation (the "Articles"), the authorised capital of the Company has been fixed at five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) divided into forty-nine million nine hundred seventy-five thousand (49,975,000) Class A Shares, sixteen thousand five hundred (16,500) Class B Shares and eight thousand five hundred (8,500) Class C Shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) of any compartment of the Company and that pursuant to the same Article SIX (6), the board of directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company.

III. That the board of directors of the Company, in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article SIX (6) of the Company's Articles, has decided to increase the corporate capital by a total amount of three hundred fifty-one thousand three hundred twenty euro (EUR 351,320.-) by the issuance of eleven thousand four hundred eighty-five (11,485) new Class A2 shares, twenty-three thousand six hundred forty-seven (23,647) new Class A3 shares, each share of each class having a nominal value of ten euro (EUR 10.-), having the same rights and privileges as the existing Class A

Shares, and together with a share premium in a total amount of thirty-four million seven hundred eighty thousand six hundred eighty euro (EUR 34,780,680.-).

IV. That the board of directors of the Company:

- in its meeting of 11 December 2013 has decided to issue and allot to the same subscriber as detailed in said minutes of the board of directors' meeting:

- for value date 19 December 2013, eleven thousand four hundred eighty-five (11,485) new class A2 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A2 shares in a total amount of eleven million three hundred seventy thousand one hundred fifty euro (EUR 11,370,150.-) by a contribution in cash;

- for value date 19 December 2013, twenty-three thousand six hundred forty-seven (23,647) new Class A3 shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, with payment of a share premium of class A3 shares in a total amount of twenty-three million four hundred ten thousand five hundred thirty euro (EUR 23,410,530.-), by a virtual contribution and a contribution in cash.

V. That all these new Class A Shares have been entirely subscribed and fully paid up as described above, each time at the relevant date of issue and subscription, so that the total amount of THIRTY-FIVE MILLION ONE HUNDRED THIRTY-TWO THOUSAND EURO (EUR 35,132,000.-) thus being for the capital increase:

- following the class A2 shares issuance the amount of ONE HUNDRED FOURTEEN THOUSAND EIGHT HUNDRED FIFTY EURO (EUR 114,850.-);

- following the class A3 shares issuance the amount of TWO HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FOUR HUNDRED SEVENTY EURO (EUR 236,470.-);

and for the paid up share premium:

- the amount of ELEVEN MILLION THREE HUNDRED SEVENTY THOUSAND ONE HUNDRED FIFTY EURO (EUR 11,370,150.-) for the class A2 paid up share premium;

- the amount of TWENTY-THREE MILLION FOUR HUNDRED TEN THOUSAND FIVE HUNDRED THIRTY EURO (EUR 23,410,530.-) for the class A3 paid up share premium.

All these amounts have been at the entire and free disposal of the Company at the relevant date of subscription and issue, proof of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges this;

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article 6 of the Articles is therefore amended and shall read as follows:

“ **Art. 6. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at sixteen million nine hundred ninety-four thousand eighty euro (EUR 16,994,080.-) divided into four hundred forty-one thousand eight hundred twenty-five (441,825) class A1 shares, one million eighty-three thousand two hundred eighty-eight (1,083,288) class A2 shares, one hundred sixty-four thousand nine hundred sixty-eight (164,968) class A3 shares (the “Class A Shares”); three thousand six hundred ninety-one (3,691) class B1 shares, two thousand six hundred eighty-two (2,682) class B2 shares (the “Class B Shares”); three hundred twelve (312) class C1 shares, one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C2 shares and one thousand three hundred twenty-one (1,321) class C3 shares (the “Class C Shares”). Each issued share of whatever class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and may, upon issue, be only partially paid up”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-trois avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Mademoiselle Jennifer Ferrand, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de «MD Mezzanine S.A., SICAR», une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 7 juillet 2005 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1198 le 12 novembre 2005 et immatriculée auprès du Registre

de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 277 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 369 du 10 février 2014;

en vertu d'une procuration lui conférée par les résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 11 décembre 2013, un extrait desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I.- Que le capital émis de la Société est fixé à seize millions six cent quarante-deux mille sept cent soixante euros (EUR 16.642.760,-) représenté par quatre cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq (441.825) actions de catégorie A1, un million soixante et onze mille huit cent trois (1.071.803) actions de catégorie A2, cent quarante et un mille trois cent vingt et une (141.321) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.

II.- Qu'en vertu de l'Article SIX (6) des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital autorisé de la Société a été fixé à cinq cent millions d'euros (EUR 500.000.000,-), représenté par quarante-neuf millions neuf cent soixante-quinze mille (49.975.000) Actions de Catégorie A, seize mille cinq cents (16.500) Actions de Catégorie B et huit mille cinq cents (8.500) Actions de Catégorie C, chaque action de chaque catégorie d'actions ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) quelque soit le compartiment concerné de la Société et qu'en vertu du même Article SIX (6), le conseil d'administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital.

III.- Que le conseil d'administration de la Société, en conformité avec les pouvoirs lui conférés en vertu de l'Article SIX (6) des Statuts de la Société, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant total de trois cent cinquante et un mille trois cent vingt euros (EUR 351.320,-) par l'émission de onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (11.485) nouvelles actions de catégorie A2, vingt-trois mille six cent quarante-sept (23.647) nouvelles actions de catégorie A3, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, et jouissant des mêmes droits et privilèges que les Actions de Catégorie A existantes, et ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de trente-quatre millions sept cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingts euros (EUR 34.780.680,-).

IV.- Que le conseil d'administration de la Société:

- lors de sa réunion du 11 décembre 2013 a décidé d'émettre et d'allouer au même souscripteur dont il est fait référence dans ledit procès-verbal de la réunion du conseil d'administration:

- avec date de valeur 19 décembre 2013, onze mille quatre cent quatre-vingt-cinq (11.485) nouvelles actions de catégorie A2 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A2 d'un montant total de onze millions trois cent soixante-dix mille cent cinquante euros (EUR 11.370.150,-), par un apport en numéraire;

- avec date de valeur 19 décembre 2013, vingt-trois mille six cent quarante-sept (23.647) nouvelles actions de catégorie A3 ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, avec paiement d'une prime d'émission relative aux actions de catégorie A3 d'un montant total de vingt-trois millions quatre cent dix mille cinq cent trente euros (EUR 23.410.530,-), par un apport virtuel et en numéraire;

V.- Que toutes les nouvelles Actions de Catégorie A ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme décrit ci-dessus, chaque fois à la date applicable d'émission et de souscription de sorte que la somme totale de TRENTE-CINQ MILLIONS CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 35.132.000,-) faisant pour l'augmentation de capital:

- suivant l'émission des actions de catégorie A2 la somme de CENT QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 114.850,-);

- suivant l'émission des actions de catégorie A3 la somme de DEUX CENT TRENTE-SIX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 236.470,-);

et pour la prime d'émission le montant de:

- ONZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT CINQUANTE EUROS (EUR 11.370.150,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A2;

- VINGT-TROIS MILLIONS QUATRE CENT DIX MILLE CINQ CENT TRENTE EUROS (EUR 23.410.530,-) pour la prime d'émission relative aux actions de catégorie A3.

Ces montants ont été à la libre et entière disposition de la Société, chaque fois à la date applicable de souscription et d'émission, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social, le premier alinéa de l'Article 6 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital Social. «Le capital émis de la Société est fixé à seize millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingts euros (EUR 16.994.080,-) représenté par quatre cent quarante et un mille huit cent vingt-cinq (441.825) actions

de catégorie A1, un million quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-huit (1.083.288) actions de catégorie A2, cent soixante-quatre mille neuf cent soixante-huit (164.968) actions de catégorie A3 (les «Actions de Catégorie A»); trois mille six cent quatre-vingt-onze (3.691) actions de catégorie B1, deux mille six cent quatre-vingt-deux (2.682) actions de catégorie B2 (les «Actions de Catégorie B»), trois cent douze (312) actions de catégorie C1, mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C2 et mille trois cent vingt et une (1.321) actions de catégorie C3 (les «Actions de Catégorie C»). Chaque action émise a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et peut, à l'émission, n'être que partiellement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 avril 2014. Relation: EAC/2014/5869. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014064347/176.

(140074429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

Davidson Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 109.348.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DAVIDSON CONSULTING S.A.», ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.348, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1175 du 9 novembre 2005 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 897 du 4 mai 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société;

- 2) Nomination du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 3) Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
- 4) Divers.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, Avenue Guillaume et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.527, en qualité de Liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer à l'Associé des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, Drauth, Beggiato, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20189. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 8 mai 2014.

Référence de publication: 2014064112/76.

(140074712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2014.

BUREAU-SERVICE EISLECK Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9964 Huldange, 105, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 159.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2014063316/10.

(140074167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2014.
